

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 1.0 Date de révision 27/06/2022

Date d'impression 28/02/2024

RUBRIQUE 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Terre de diatomée non calcinée,

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement.

No.-CAS : 61790-53-2

1.2 Utilisations identifiées : Fabrication de substances, agent anti mottant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Diamix Europe GmbH

Tetendorfer Strasse 23

29614 Soltau – Allemagne –

Téléphone : +7 (473) 233-35-90, 260-70-42

Adresse e-mail :

1.4 Numéro d'Appel d'Urgence +33 (0)665023465

RUBRIQUE 2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition répétée (Catégorie 2), H373

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/aérosols.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3

Composition/informations sur les composants

3.2 Synonymes : Kieselguhr

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant Classification Concentration

Kieselguhr 100 %

No.-CAS 61790-53-2

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4 :

Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le

produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant No.-CAS Valeur Type d'exposition

Paramètres de contrôle Base

Remarques Valeurs limites réglementaires contraignantes

Silicon dioxide 14464-46-1 VME (Fraction de poussière alvéolaire)

0,05 mg/m³ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

Valeurs limites réglementaires contraignantes

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit

(i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143).

Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect Forme: solide
- b) Odeur Donnée non disponible
- c) Seuil olfactif Donnée non disponible
- d) pH Donnée non disponible

- e) Point de fusion/point de fusion Donnée non disponible
 - f) Point initial d'ébullition Donnée non disponible
 - g) Point d'éclair Donnée non disponible
 - h) Taux d'évaporation Donnée non disponible
 - i) Inflammabilité (solide, Donnée non disponible gaz)
 - j) Limites Donnée non disponible supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
 - k) Pression de vapeur Donnée non disponible
 - l) Densité de vapeur Donnée non disponible
 - m) Densité relative Donnée non disponible
 - n) Hydrosolubilité Donnée non disponible
 - o) Coefficient de partage: Donnée non disponible
- Pression de vapeur Donnée non disponible

- l) Densité de vapeur Donnée non disponible
- m) Densité relative Donnée non disponible
- n) Hydrosolubilité Donnée non disponible
- o) Coefficient de partage: Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité
Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux : néant

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Donnée non disponible

Cancérogénicité IARC: 1 -Group 1: Cancérogène pour l'Homme (Silicon dioxide)

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition unique Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition répétée Donnée non disponible

Danger par aspiration Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: VV7311000

Ce produit contient la silice cristalline (les CS), qui est considérée comme un danger par l'inhalation. IARC a classifié l'inhalation de CS comme une substance cancérogène pour les humains (Groupe 1). LES CS sont énumérés par NTP comme une substance cancérogène humaine connue. L'inhalation de CS est aussi une cause connue de silicose, une maladie du poumon non cancéreuse., Une inhalation prolongée de silice sous forme cristalline peut entraîner une silicose, fibrose pulmonaire invalidante caractérisée par des modifications fibreuses et des nodules miliaires dans les poumons, toux sèche, essoufflement, emphysème, diminution de l'amplitude thoracique et diminution de la résistance à la tuberculose. A des stades avancés, perte de l'appétit, douleur pleurétique et incapacité totale de travail. Une silicose avancée peut entraîner la mort à la suite d'une insuffisance cardiaque ou de la destruction des tissus pulmonaires.

La silice sous forme cristalline fait partie des produits du groupe 2A, considérés comme des "cancérogènes humains probables" par l'IARC et est considérée par le NTP (Programme américain de toxicologie) comme présentant des évidences suffisantes d'une action cancérogène., Les risques chroniques de santé sont associés avec les particules de respirable de 3-4 um par-dessus les périodes prolongées de temps. Actuellement, il y a une compréhension limitée des mécanismes de toxicité à quartz, y compris ses mécanismes pour carcinogénicité du poumon. l'inhalation de silice peut

causer des désordres au système immunitaire une augmentation des risques de développement de tuberculose pulmonaire et augmentation des maladies rénales

Foie -Irrégularités -Basé sur l'effet observé chez l'homme (Silicon dioxide)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: -IMDG: -IATA:

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -IMDG: -IATA:

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -IMDG: -IATA:

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Marine polluant: no IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Diamix, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.